

## INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

### Réunion du Conseil d'administration

11-12 mai 2022 (New York, États-Unis)

### Compte rendu de décisions

#### Présents :

#### Comité exécutif

*Président :* M. Chris Field (Australie)  
*Première Vice-présidente :* Mme Diane Welborn (Etats-Unis)  
*Deuxième Vice-président :* M. Peter Boshier (Nouvelle Zélande)  
*Tésorière :* Mme Caroline Sokoni (Zambie)  
*Secrétaire général :* M. Werner Amon (Autriche)

#### Président régionaux (PR) & Membres du Conseil d'administration

*PR Afrique :* Mme Florence Kajuju (Kenya)  
*PR Asie :* M. Somsak Suwansujarit (Thaïlande)  
*PR Australasie & Pacifique :* Mme Deborah Glass (Australie)  
*PR Caribes & Amérique latine :* Mme Nashieli Ramírez Hernández (Mexique)  
*PR Europe :* M. Andreas Pottakis (Grèce)  
*PR Amérique du Nord :* M. Paul Dubé (Canada)

*Afrique :* Mme Antonia Florbela de Jesus Rocha Araújo (Angola)  
Mme Busisiwe Mkhwebane (Afrique du Sud)

*Asie :* M. Ajaz Ali Khan (Pakistan)

*Caribes & Amérique latine :* M. Keursly Concincion (Curaçao)  
Mme Gwendolien Mossel (Sint Maarten)  
M. Gabriel Savino (Argentine)

*Europe :* Mme Maria Lucía Amaral (Portugal)  
M. Marc Bertrand (Belgique)  
M. Rob Behrens (Royaume-Uni)  
Mme Nino Lomjaria (Géorgie)

## **Absentéisme**

*Asie* : Mme Hyun-Heui Jeon (Corée du Sud)

*Europe* : M. Reinier Van Zutphen (Pays-Bas)

*Amérique du Nord* : Mme Nadine Mailloux (Canada)

## **Secrétariat général**

M. Meinhard Friedl, Directeur exécutif de l'IIO & Chef du Secrétariat général de l'IIO

Mme Hannah Suntinger, Gestion des projets, Secrétariat général de l'IIO

Mme Karin Wagenbauer, Gestion des projets, Secrétariat général de l'IIO

## **Participants**

M. Ricardo Carvalho (Bureau de l'Ombudsman, Portugal)

Mme. Daisy Chebet Kosgey (Bureau de l'Ombudsman, Kenya)

Mme. Bwalya Chipasha (Bureau du Protecteur du citoyen, Zambie)

M. Liberato Culaia (Bureau de l'Ombudsman, Angola)

Mme. Jordana Dawson Hayes (Bureau de l'Ombudsman, Nouvelle-Zélande)

M. Randolph Duggins (Bureau de l'Ombudsman, Sint Maarten)

M. Makaya José (Bureau de l'Ombudsman, Angola)

Mme. Mercy Kalondu Wambua (Bureau de l'Ombudsman, Kenya)

M. Matt Lambie (Bureau de l'Ombudsman, Nouvelle-Zélande)

Mme. Sabrina Lojnik (Bureau de l'Ombudsman, Autriche)

M. Raymond Mathilda (Bureau de l'Ombudsman, Curaçao)

Mme. Teresa Mota (Bureau de l'Ombudsman, Angola)

Mme. Nancy Pérez Garcia (Commission des droits de l'homme de la ville de Mexico, Mexique)

Mme. Rebecca Poole (Bureau de l'Ombudsman d'Australie-Occidentale, Australie)

M. Oupa Segalwe (Bureau du Protecteur du citoyen, Afrique du Sud)

Mme. Claudia Silvia Silva da Costa (Bureau de l'Ombudsman, Angola)

Mme. Krittiya Sumranbumrung (Bureau de l'Ombudsman, Thaïlande)

Mme. Mariam Tavdgiridze (Bureau de l'Ombudsman, Géorgie)

Mme. Nalinpun Waisuebkaeo (Bureau de l'Ombudsman, Thaïlande)

M. Mariano Yakimavicius (Bureau de l'Ombudsman de la province de Santa Fe, Argentine)

Le Conseil d'administration de l'Institut International de l'Ombudsman (IIO) s'est réuni à New York les 11 et 12 mai 2022. Les décisions suivantes ont été prises.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA RÉUNION

**Décision :** Le Président de l'IIO, Chris Field, ouvre la réunion en évoquant le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et demande donc à tous les participants de donner leur consentement pour que la réunion soit enregistrée. Il confirme que l'enregistrement ne sera utilisé qu'à des fins documentaires et administratives.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour de la réunion ainsi que les participants. Il approuve aussi le compte rendu de décisions de sa dernière réunion tenue le 15 novembre 2021 par voie électronique, tel que distribué avant la réunion.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve l'anglais comme langue de travail de la réunion et note que des services d'interprétation sont fournis tout au long de la réunion pour les participants hispanophones.

## RAPPORTS

**Décision :** Le Conseil d'administration prend connaissance d'un bref rapport du Président de l'IIO sur les principaux événements et activités organisés par le Président en 2021-2022, tels que les réunions en ligne du Comité exécutif, du Conseil d'administration et du groupe de travail de l'IIO sur les Nations Unies, ainsi que plusieurs autres événements en ligne auxquels le Président a participé en tant que représentant de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend connaissance d'un bref rapport du Secrétaire général sur les réalisations, projets et activités les plus importants menés par l'IIO au cours du dernier exercice. Cet aperçu du Secrétaire général est tiré d'un rapport écrit plus détaillé qui a été distribué au Conseil d'administration avant la réunion et qui, comme c'est toujours le cas, constituera la base du rapport annuel de l'IIO pour l'exercice 2021-2022.

## DEMANDES D'ADHÉSION

**Décision :** Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif de l'IIO et accorde le statut de **membre votant** aux institutions suivantes :

- Ombudsman des Seychelles (Région Afrique)
- Defensoría del Pueblo de la República Dominicana (Région Caraïbes & Amérique latine)
- Difensore Civico della Regione Lazio, Italie (Région Europe)
- Haut Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation, Monaco (Région Europe)
- La Médiatrice bruxelloise, Belgique (Région Europe)

**Décision** : Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif de l'IIO et accorde le statut de **membre ordinaire (sans droit de vote)** aux institutions suivantes :

- Ombudsman des patients de l'Ontario, Canada (Région Amérique du Nord)
- Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (Région Amérique du Nord)

## ORDRE DU MÉRITE

**Décision** : Le Conseil d'administration salue l'initiative du Secrétaire général concernant la création d'un ordre du mérite pour les membres honoraires à vie de l'IIO et en approuve à l'unanimité le design tel que présenté avant la réunion. Il convient aussi de ne pas fixer la date limite proposée à 2021, mais d'attribuer l'ordre à tous les membres honoraires à vie de l'IIO toujours vivants. Le Secrétariat général fournira au Conseil d'administration une liste de tous les membres honoraires à vie toujours vivants.

## COMMISSAIRE RUSSE AUX DROITS DE L'HOMME

**Décision** : Le Conseil d'administration discute de la possibilité de retirer le statut de membre au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. Deux points sont notamment abordés : 1) le processus de perte de statut tel que prévu dans les Statuts de l'IIO et 2) le fond de l'affaire.

**Décision** : En ce qui concerne le processus, le Conseil d'administration convient que les dispositions existantes de l'Article 10 des Statuts de l'IIO sont insatisfaisantes et doivent être revues, notamment en ce qui concerne la transparence et l'implication de l'ensemble du Conseil d'administration. Il approuve la création d'un sous-comité chargé des Statuts, qui sera présidé par le Président Chris Field. Ce sous-comité sera chargé d'examiner les dispositions existantes sur la perte de statut de membre de l'IIO et de suggérer des modifications afin que ces dispositions respectent les normes de l'IIO en tant qu'organisation internationale. Les membres du Conseil d'administration des six Régions de l'IIO seront invités à se joindre au sous-comité chargé des Statuts. Un premier rapport d'étape contenant des suggestions de modifications sera présenté au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion à Vienne

en 2023, l'objectif étant de disposer d'un ensemble de modifications prêtes à être approuvées lors de la prochaine Assemblée générale de l'IIO en 2024.

**Décision :** En ce qui concerne le fond de l'affaire, le Conseil d'administration prend connaissance d'un résumé présenté par Paul Dubé, Président de la Région Amérique du Nord, concernant un exposé de l'Ombudsman de la Colombie-Britannique (Canada) dans lequel il indique les raisons justifiant le fait que la perte de statut de l'institution russe devrait être examinée. Par ailleurs, le Conseil d'administration prend note d'un résumé du Secrétaire général Werner Amon qui, conformément à l'Article 10.3 des Statuts de l'IIO, a préparé un rapport sur cette question pour le Comité exécutif, ainsi que d'une brève présentation du Défenseur public de Géorgie, M<sup>me</sup> Nino Lomjaria, sur ses expériences avec l'actuel titulaire du poste de l'institution russe.

**Décision :** Le Conseil d'administration convient qu'une décision finale ne peut être prise que si tous les administrateurs ont la même opportunité de lire les deux documents sur la question, à savoir l'exposé de l'Ombudsman de la Colombie-Britannique ainsi que le rapport du Secrétaire général. Les deux documents ont été transmis au Conseil d'administration le 11 mai 2022. Une version révisée de l'exposé de l'Ombudsman de la Colombie-Britannique sera aussi distribuée. Le Conseil d'administration convient d'une nouvelle rencontre virtuelle pour reprendre la discussion et décider si l'IIO doit envisager de révoquer ou non le statut de membre du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. Si la majorité accepte de poursuivre ce processus, l'institution russe en sera informée et aura la possibilité de présenter des commentaires par écrit.

### Groupe de travail sur les Nations Unies

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport d'étape présenté par le Président et le Secrétaire général sur les efforts menés par l'IIO pour obtenir le statut d'observateur permanent à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il reconnaît l'importance de défendre ce projet à l'échelle nationale pour s'assurer qu'autant d'États membres que possible soutiennent la candidature de l'IIO. Le Conseil d'administration approuve aussi la suggestion de Marc Bertrand d'impliquer les associations partenaires – AOM, AOMF, AOMA, CAROA, FIO, etc., afin de mobiliser les bureaux d'ombudsman dans toutes les régions et d'inclure dans le processus des collègues qui ne sont pas (encore) membres de l'IIO, et aussi de communiquer avec le Médiateur du Maroc pour solliciter à nouveau son soutien, comme l'IIO l'a fait avec les modifications à la résolution de l'ONU en 2020.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve une proposition visant à supprimer l'un des objectifs du groupe de travail sur les Nations Unies (concernant l'examen par les pairs), le

jugeant inutile compte tenu du travail exceptionnel et de longue date mené par Rob Behrens et la Région Europe.

## FINANCES DE L'IIO

**Décision :** En l'absence de Caroline Sokoni, Trésorière de l'IIO, le Président Chris Field présente un bref rapport sur la situation budgétaire de l'IIO, ainsi que sur ses actifs, ses revenus et ses passifs. Le Conseil d'administration note avec satisfaction que la situation financière de l'IIO demeure solide. Il approuve donc les grandes lignes du budget, tel qu'il a été distribué avant la réunion.

**Décision :** Le Conseil d'administration confie à Mazars Austria la réalisation de l'audit de l'IIO pour l'exercice 2022-2023, conformément au devis soumis par la société et diffusé avant la réunion.

## POLITIQUE DE DISPENSE DES FRAIS DE COTISATION

**Décision :** Le Conseil d'administration prend connaissance d'un bref rapport d'étape de Meinhard Friedl, Directeur exécutif de l'IIO, concernant l'approche qu'adoptera l'organisation sur la manière de gérer les cotisations en souffrance et sur la politique de dispense des frais de cotisation. Le Secrétariat général étudie actuellement la possibilité de faire appel à un système comptable électronique qui faciliterait le suivi par le Secrétariat général et garantirait, de manière générale, une approche plus équitable. Le Conseil d'administration convient d'accorder au Secrétariat général plus de temps pour ce projet. Le Secrétariat général informera de manière régulière le Conseil d'administration de tout progrès réalisé.

## FORMATION

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport d'étape du Secrétaire général sur la coopération avec l'Association pour la prévention de la torture (APT), basée à Genève, en ce qui concerne la formation. Il approuve la prochaine formation sur les mécanismes nationaux de prévention (MNP) en espagnol pour les MNP d'Amérique latine au printemps 2023. La formation portera sur le suivi des femmes et des personnes LGBTI emprisonnées, avec un accent particulier sur la mise en œuvre de garanties pour assurer une protection adéquate de ces groupes dès le début de la détention. La formation sera ouverte aux membres de l'IIO de la Région qui ont un mandat de MNP, ainsi qu'aux bureaux d'ombudsman de la Région qui ont un mandat de MNP, mais ne sont pas (encore) membres de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend connaissance d'un rapport du Secrétaire général sur la dernière formation en ligne sur les médias intitulée « *Presenting with Impact* »

(« Présenter de façon convaincante »). Le Conseil d'administration convient aussi que la formation en ligne dans ce domaine est très utile pour les membres de l'IIO. Il décide donc de poursuivre la coopération avec Media First et d'offrir aux membres une autre formation en ligne sur les médias l'an prochain. Il confie au Secrétariat général la tâche de négocier les termes de ladite formation et approuve pour cela une somme maximum de 20 000 euros.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend acte de la coopération étroite et fructueuse avec le Centre africain de la recherche sur l'ombudsman (CARO) – le service de formation et de recherche de l'Association des ombudsman et médiateurs africains (AOMA). Les deux organisations proposent conjointement des conférenciers pour des webinaires sur différents sujets. Le Conseil d'administration convient de prendre une décision finale sur une éventuelle coopération avec le CARO en matière de webinaire par courrier électronique circulaire après la réunion de New York.

### **SUBVENTIONS REGIONALES 2022-2023**

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un aperçu des propositions de projets soumises ainsi que de l'état d'avancement des différents projets dans les Régions. Il approuve la mise à disposition d'un montant total de 42 000 euros pour les subventions régionales pour l'exercice 2022-2023. Le Secrétariat général lancera un appel à propositions de projets.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve une proposition du Secrétaire général pour la mise en place d'un fonds de crise afin de fournir un soutien rapide et flexible aux membres qui sont sur le terrain en temps de crise et qui ont besoin d'un soutien financier. Chaque année, les fonds non réclamés du programme de subventions régionales seront transférés vers ce fonds de crise, au lieu d'être reversés au budget général de l'IIO (en commençant par les subventions non réclamées pour l'exercice 2021-2022). Le Conseil d'administration convient par ailleurs que ce fonds doit être utilisé conformément à des lignes directrices établissant précisément ce qui constitue une crise aux yeux de l'IIO, le type de dépenses autorisées ainsi que quand et comment l'argent de ce fonds sera disponible.

**Décision :** En ce qui concerne une demande de soutien financier au travail de l'Ombudsman de Hongrie visant à soutenir les réfugiés ukrainiens à la frontière, le Conseil d'administration est d'avis que l'IIO doit d'abord créer le fonds de crise, et puis demander au collègue hongrois de déposer une demande plus détaillée de soutien financier auprès du Conseil d'administration.

## CONGRÈS SUR LA MÉDIATION DE SANTA FE

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'une brève présentation de Gabriel Savino, Ombudsman de la province de Santa Fe (Argentine), sur un congrès international sur la médiation et la résolution des conflits qui se tiendra du 5 au 7 juillet 2022. M. Savino invite le Conseil d'administration à participer à cet événement hybride qui marquera 30 ans de médiation et les 27 années écoulées depuis la création du Centre de médiation et de résolution des conflits à Santa Fe.

## COOPÉRATION – PROTOCOLES D'ACCORD

**Décision :** Le Conseil d'administration prend acte de la proposition de Gabriel Savino de signer un protocole d'accord avec l'Association des ombudsman d'Argentine (ADPRA). Considérant que l'IIO n'a jamais signé de protocoles d'accord avec des associations dont les membres n'appartiennent qu'à un seul pays et étant donné que l'IIO a déjà signé des protocoles d'accord avec la Fédération ibéro-américaine des Ombudsman (FIO) et l'Institut latino-américain des ombudsman (ILO) – deux organisations dont font partie bon nombre des institutions d'ombudsman d'Argentine – le Conseil d'administration convient à l'unanimité que la signature d'un autre protocole d'accord avec une organisation nationale ne se justifie pas.

**Décision :** Le Conseil d'administration discute du fait que la signature de protocoles d'accord avec une organisation partenaire devrait avoir une portée plus pratique et ne pas se limiter à un accord de coopération « sur papier seulement ». Il demande au Comité exécutif de se pencher sur les points suivants : 1) comment l'IIO devrait gérer les demandes des protocoles d'accord à l'avenir et 2) comment l'IIO peut s'assurer que les protocoles d'accord entraînent des actions concrètes à travers des projets et des échanges conjoints. Le Comité exécutif rendra compte de ses réflexions au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion à Vienne en 2023.

## DATE ET LIEU DE LA (DES) PROCHAINE(S) REUNION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve la tenue de sa prochaine réunion annuelle à Vienne (Autriche) en mai 2023. La date définitive sera établie et approuvée par courrier électronique.

**ANNEXE : Sommaire financier**

<b>PROJETS</b>	<b>Budget approuvé en euros</b>
Subventions régionales 2022-2023	42 000
Formation en ligne sur les médias	20 000
Audit 2022-2023	3 540
<b>TOTAL</b> ( <i>si on tient compte des montants maximums</i> )	<b>65 540</b>